



RÉSEAU ÉDUCATION MÉDIAS

www.education-medias.ca

Année scolaire : 1^{er} au
3^e secondaire

À propos de l'auteur

Jane Tallim est la directrice
du programme éducatif du
Réseau.

Cette activité pédagogique à
été créée avec l'aide
financière de Patrimoine
Canadien, Programme du
multiculturalisme.

- de prendre conscience qu'il est de leur responsabilité de réagir face à des propos haineux sur Internet;
- de définir leur propre attitude face à la propagande haineuse;
- de comprendre l'importance d'authentifier l'information en ligne;
- d'acquérir les techniques nécessaires pour authentifier l'information en ligne.

Activité pédagogique

Reconnaître la haine

Durée : 2 heures

Sujet : Stratégies pour identifier les contenus haineux sur Internet

Aperçu

Cette activité est conçue pour aider les élèves à développer leur sens critique de manière à pouvoir authentifier l'information en ligne et reconnaître préjugés ou propos haineux sur Internet.

Objectifs visés

Permettre aux élèves :

- de comprendre les provisions de la loi canadienne à l'égard de la propagande haineuse;
- de reconnaître les différentes sortes de propagande haineuse, des plus évidentes aux plus subtiles;
- d'identifier les différentes manières dont peut se faire la promotion de la haine sur Internet;

Préparation/documents

Photocopiez les documents à distribuer suivants :

- *Le Web ou quand Hugo apprend à réfléchir sur celui-ci!*
- *Apprendre à Hugo à réfléchir sur ce qu'il peut trouver sur le Net*
- *La propagande haineuse et les crimes haineux : êtes-vous une victime?*

Déroulement suggéré

Discussion en classe

Posez aux élèves les questions suivantes :

- Au Canada, est-il illégal de promouvoir ou de diffuser des propos haineux? (*La réponse est oui : aussi bien le Code criminel du Canada que la Loi canadienne sur les droits de la personne, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi sur l'immigration prévoient des sanctions contre la propagande haineuse.*)
- Les crimes haineux sont-ils toujours faciles à identifier? Citez des exemples évidents de propagande haineuse. (*Pamphlets, graffitis ou messages téléphoniques enregistrés incitant à la haine contre certains groupes; affiches, discours publics incitant à la haine contre un individu ou un groupe et messages haineux sur Internet.*)
- Citez des exemples des formes les plus subtiles de propagande haineuse. (*Marginalisation des « Autres », présentés comme étant systématiquement différents de nous; préjugés utilisés pour n'offrir qu'un seul point de vue sur une question; perpétuation dommageable de stéréotypes qui attribuent à des groupes entiers de la population les mêmes caractéristiques négatives; fréquente utilisation de l'humour pour répandre subtilement la haine en prétendant qu'il ne s'agit que d'une « simple plaisanterie ».*)
- Distribuez le document *La propagande haineuse et les crimes haineux : êtes-vous une victime?* et discutez avec les élèves de ses principaux points.

Internet et propagande haineuse

- En quoi Internet est-il un média susceptible d'attirer les propagateurs de haine? (*Tout le monde peut y afficher ses opinions, facilement, à peu de frais et dans un relatif anonymat; il y a peu de personnes responsables de vérifier la véracité des faits; les sites Web sont perçus comme difficilement repérables par les autorités.*)
- Qui diffuse des propos haineux en ligne?

Selon l'American Anti-Defamation League, on retrouve parmi les principaux propagateurs de haine sur le Net :

- des extrémistes qui veulent se donner une crédibilité;
 - des révisionnistes qui nient l'Holocauste;
 - des adeptes qui s'identifient à certains groupes (divers groupes appartenant à des mouvements pseudo religieux qui font la promotion du racisme et de l'antisémitisme);
 - des membres du Ku Klux Klan;
 - des néonazis;
 - des skinheads racistes;
 - des sectes ou « églises » autoproclamées.
- Quelles sont les plus fréquentes victimes de la propagande haineuse? (*Les personnes visées par le racisme, l'antisémitisme et l'homosexualité, mais aussi les femmes, les handicapés, les membres de*

différentes religions, les immigrants et les minorités visibles. En fait, la liste est sans fin. N'importe qui peut être victime de propos haineux.)

- Certains parmi vous sont-ils déjà tombés sur de la propagande haineuse en ligne? De quoi s'agissait-il? Comment avez-vous réagi?

Activités

Première activité : Apprendre à réagir

S'ils disposent d'ordinateurs, demandez aux élèves de visiter la section du site Web du Réseau intitulée *Réagir face à la haine sur Internet* < http://www.education-medias.ca/francais/enjeux/haine_sur_internet/reagir_haine.cfm > pour y découvrir différents moyens de combattre et de dénoncer la haine sur Internet.

Deuxième activité : Vérifier l'information en ligne

Les formes évidentes de propagande haineuse sont faciles à repérer, mais plusieurs organismes qui surveillent les sites haineux sur Internet ont remarqué que certains d'entre eux diffusent leurs messages de façon de plus en plus sophistiquée. C'est le cas du site Web, soi-disant à la mémoire de Martin Luther King, qui appartient en fait à une organisation suprématiste blanche. Même si on n'y mentionne jamais le mot « race », l'objectif est de discréditer Martin Luther King et son oeuvre. Un autre site se cache sous le drapeau du patriotisme pour accabler les immigrants de remarques désobligeantes.

Heureusement, les outils sur Internet ne manquent pas pour vérifier la crédibilité d'une information trouvée en ligne. L'activité suivante raconte l'histoire vraie d'un élève du secondaire qui s'est laissé prendre au piège d'un site révisionniste. Elle explique ensuite dans le détail comment faire pour ne pas l'imiter.

- Distribuez aux élèves *Le Web ou quand Hugo apprend à réfléchir sur celui-ci!*.
- Une fois qu'ils ont lu le scénario, demandez-leur de réfléchir ensemble aux techniques qu'Hugo aurait pu employer pour authentifier l'information qu'il venait de trouver.
- Distribuez aux élèves *Apprendre à Hugo à réfléchir sur ce qu'il peut trouver sur le Net* et revoyez avec eux les stratégies de vérification proposées dans l'activité.

Rappelez à vos élèves que ces techniques sont précieuses pour identifier non seulement les contenus biaisés ou haineux, mais toute forme d'information en ligne.

Évaluation

- Compte rendu de chaque groupe d'élèves
- Participation de la classe

Document d'accompagnement

Le Web ou quand Hugo apprend à réfléchir sur celui-ci !

Puisque de plus en plus d'élèves ont accès à Internet pour leurs travaux de recherche, il est essentiel qu'ils apprennent à valider l'information en ligne ainsi recueillie. Car, après tout, n'est-ce pas sur Internet qu'on peut trouver la « preuve » à l'égard de tous les systèmes idéologiques qu'on puisse imaginer? Et malheureusement pour encore trop d'élèves :

Si c'est sur Internet, c'est forcément vrai.

L'histoire suivante est également véridique

Hugo vient de se voir « confier » une recherche sur un sujet historique qui doit être original, unique. À 14 ans, il en connaît déjà un bout sur Internet et il sait que c'est une source précieuse de renseignements. Aussi, quand il trouve une page Web de l'Association des Anciens Amateurs de Récits de Guerres et d'Holocaustes (AAARGH) traitant précisément de l'Holocauste, tout cela lui semble sérieux; il croit qu'il tient là une source fiable. Le sujet lui semble original puisqu'il s'agit de révisionnisme et de l'Holocauste. Et comme il n'a jamais entendu parler de tout cela avant, il décide d'intituler son travail « Comment l'Holocauste n'est jamais arrivé ».

Hugo a trouvé cette « information » à l'adresse Web suivante :
< <http://www.vho.org/aaargh/fran/fran.html> >. L'AAARGH propose donc divers thèmes du style : histoire et révisionnisme, l'Holocauste comme fraude historique, études révisionnistes diverses, documents d'archives.

Au fil des pages, sous un emballage scientifique et soi-disant documenté avec tout plein de citations, le site se présente à Hugo comme le chantre de la liberté d'expression puisqu'on retrouve en exergue l'article 19 de la *Déclaration des droits de l'homme* à propos de la liberté d'opinion et d'expression. Hugo peut y lire des phrases comme :

« Auschwitz n'a reçu qu'un nombre insignifiant de déportés juifs. »

« Six millions de morts le sont-ils réellement? »

Qui plus est, le site AAARGH renvoie vers des « sommités » du révisionnisme comme les Rassinier, Faurisson ou Roques qui débitent leurs mensonges en s'abritant derrière leur titre de professeur comme le fait Robert Faurisson.

Démêler le vrai du faux dans le discours de pseudo-historiens, ce n'est pas une mince tâche pour un adolescent de 14 ans. Imaginez-le en train de lire des propos du genre :

« L'auteur croit avoir réuni, dans les chapitres qui vont suivre, les preuves irréfutables que le fait de prétendre qu'il y eut – pendant la Deuxième Guerre mondiale – six millions de Juifs qui périrent, victimes d'une politique d'extermination officielle des autorités allemandes, constitue une accusation absolument dénuée de fondement. Cette conclusion sera très mal accueillie, l'auteur s'en rend bien compte; elle est pourtant le résultat d'une recherche qui a commencé sans idées préconçues, à part une idée générale que la possibilité statistique d'un nombre de victimes aussi énorme était peut-être sujette à caution. Je me rendais également compte du fait que les implications de cette atrocité qui aurait été commise sont exploitées

politiquement. Cependant les nombreuses recherches soigneuses que j'ai faites pour élucider cette question m'ont convaincu maintenant définitivement que cette allégation est non seulement une exagération, mais aussi une invention de la propagande d'après-guerre. »

On vérifie

Selon vous, quelles méthodes Hugo aurait-il pu utiliser pour évaluer de manière critique l'information qu'il a trouvée sur la page du site de l'AAARGH? Quels indices auraient pu, toujours selon vous, démontrer que cette page Web n'était pas la source fiable d'information qu'elle semblait être?

Vérifiez vos réponses

Lisez *Apprendre à Hugo à réfléchir sur ce qu'il peut trouver sur le Net* pour obtenir diverses suggestions qui aideront Hugo à vérifier la véracité d'une information trouvée sur le Net.

Source : La version originale de ce document a été écrite par Alan November pour l'édition de septembre 1998 du magazine *High School Principal*. La version en ligne de cet article, « The Web — Teaching Zack to Think », peut être lue sur le site Web de Educational Renaissance Planners < <http://www.anovember.com/index.html> >. Adaptation autorisée.

Document d'accompagnement

Apprendre à Hugo à réfléchir sur ce qu'il peut trouver sur le Net

Puisque les jeunes passent de plus en plus de temps à chercher de l'information sur le Net, il est important qu'ils connaissent les différents moyens pour évaluer leurs trouvailles. Hugo pourrait ainsi en utiliser quelques-uns, voire tous, afin de vérifier si le site de l'AAARGH est véritablement une source digne de foi.

L'objectif d'un site Web

Essayez de découvrir le but d'un site Web. Qu'essaie-t-il de défendre? Pourquoi a-t-il été créé? En général, les sites Web ont été conçus pour vendre des services ou des produits, pour présenter de l'information, pour faire connaître des idées, ou tout simplement pour le plaisir. Beaucoup de sites combinent ces objectifs. Cependant, l'objectif d'un site Web n'est pas toujours évident. Prenons l'exemple du site de l'AAARGH. Son objectif est sûrement de convaincre, bien qu'il présente les apparences d'un site informatif cautionné par de nombreuses références. Face à un tel site, comment un jeune de 14 ans peut-il réagir? Comment peut-il distinguer une information objective d'une information de nature propagandiste?

Démontrer la crédibilité d'un auteur

L'auteur d'un article sur le Web

La prochaine étape de la validation d'un site est d'en savoir un peu plus sur son créateur. Nous savons tous qu'il est facile de duper les gens. Plusieurs personnes, particulièrement les enfants, croient quelqu'un s'il a l'air crédible, s'il semble avoir une certaine autorité sur un sujet donné. Si, dans un site de propagande haineuse, quelqu'un se dit professeur, il se peut qu'il soit non pas professeur d'histoire mais tout simplement professeur en ingénierie. Comment peut-il alors se proclamer expert sur un sujet aussi complexe que l'Holocauste? Cela est impossible. Mais lorsque les gens voient le titre de « professeur » accolé à un nom, cela fait toujours bonne impression, et ils sont donc portés à croire ce que cette personne affirme.

Quand le site de l'AAARGH renvoie aux propos du professeur Robert Faurisson pour étayer sa thèse, il est difficile pour Hugo de connaître l'idéologie de ce dernier. Qu'à cela ne tienne, il peut en savoir plus sur le personnage : Copernic est un outil permettant de faire des recherches simultanées sur plusieurs moteurs de recherche comme Alta Vista, La Toile du Québec, Excite, Francité et Yahoo.

Si Hugo avait fait une recherche sur le professeur Faurisson, il se serait rendu compte, en consultant certains sites sur le Net, que celui-ci est, en France, un véritable professionnel du révisionnisme, qui cherche à accroître toujours plus son audience sous des allures de spécialiste de la question. Hugo aurait également trouvé des sites où sont répertoriés les différents groupes haineux auxquels Faurisson n'est pas étranger. Bref, Hugo ayant mené sa recherche sur Faurisson à travers le Net, il aurait appris comment d'autres personnes jugent les écrits de Faurisson.

Explorer une variété de ressources

Hugo a accès à un outil très puissant qui peut placer un site Web en contexte : la recherche par url

Pour appliquer la recherche par url au site de l'AAARGH, Hugo devrait aller à < <http://www.google.ca> > et y taper < "vho.org/aaargh" > et cliquer sur le bouton Recherche Google.

Google recense 2800 pages Web qui mentionnent l'adresse du site de l'AAARGH.

Les sites mentionnant l'AAARGH peuvent être divisés en deux catégories : ceux des groupes antiracistes et des groupes haineux. Pour les groupes antiracistes, l'AAARGH représente l'exemple type des négationnistes, ceux qui nient que l'Holocauste se soit produit. Parmi les groupes haineux, l'AAARGH est le site encyclopédique par excellence. Une fois que vous savez qui croit que l'AAARGH constitue une excellente source d'information, vous êtes fixé. Peut-il exister quelque doute que ce soit lorsque vous apprenez que l'AAARGH est référencé par Stormfront, un site de suprématie blanche?

Apprendre comment une page web interagit à l'intérieur du réseau de tous les autres sites Web constitue donc aussi une information très utile.

Une fin heureuse

Après la remise des travaux, l'école de Hugo a organisé une rencontre avec une femme juive ayant vécu en Europe durant la Deuxième Guerre mondiale. Comme quoi c'est toujours une bonne idée de regarder ailleurs que sur Internet pour confirmer la véracité des sources qu'on y trouve.

Source : La version originale de ce document a été écrite par Alan November pour l'édition de septembre 1998 du magazine *High School Principal*. La version en ligne de cet article, « The Web – Teaching Zack to Think », peut être lue sur le site Web de Educational Renaissance Planners < <http://www.anovember.com/index.html> >. Adaptation autorisée.

Document d'accompagnement

La propagande haineuse et les crimes haineux : êtes-vous une victime?

Document conjoint de la police métropolitaine de Toronto et de la Ligue des droits de la personne de B'nai Brith Canada

Vous n'êtes pas seul.

La police métropolitaine de Toronto s'est engagée formellement à réagir à toute action criminelle à caractère haineux.

Quand un crime survient au sein d'une communauté, cela touche et concerne à la fois ceux qui y vivent et qui y travaillent. C'est doublement consternant lorsque ce crime est motivé par des préjugés, par le seul fait que la victime est différente et non en raison de ce qu'elle a fait.

Qu'est-ce qu'un crime haineux?

Un **crime haineux** est un **délit** commis contre une personne, un groupe de personnes ou leurs propriétés, en raison de leur **race, religion, nationalité, origine ethnique, orientation sexuelle, sexe ou handicap**.

Un crime haineux s'attaque directement à l'identité de la victime.

Quand une personne ou un groupe de personnes sont victimes d'un crime haineux, cela affecte leur famille, leurs proches, bref l'ensemble de la communauté.

INTIMIDATION...

CRAINTE...

TERREUR...

REMOUS À TRAVERS LA COMMUNAUTÉ

Qu'est-ce que la propagande haineuse?

Aux yeux de la loi, la section du Code criminel référant à la propagande haineuse se divise en deux parties et inclut ce qui suit :

1. Dans la première partie, il est établi qu'un crime est commis lorsque quelqu'un défend un génocide ou y incite.

La définition juridique du génocide est « (...) l'intention de détruire en tout ou en partie tout groupe identifiable », notamment :

- a. de tuer les membres de ce groupe ou
- b. d'infliger délibérément à un groupe donné des conditions de vie susceptibles de le détruire physiquement.

Le terme « groupe identifiable » signifie tout membre d'un groupe qui se distingue par sa couleur, sa race, sa religion ou son origine ethnique.

2. La seconde partie traite « d'inciter le public à la haine ». Ce crime survient lorsque quelqu'un fait des déclarations sur la place publique et incite la

population à agir haineusement contre tout groupe identifiable, commettant ainsi un délit contre l'ordre public.

On y précise également qu'un délit est commis lorsque quelqu'un, ailleurs que lors d'une conversation privée, incite volontairement à la haine contre un groupe identifiable.

« Faire des déclarations » recouvre la communication verbale ou écrite, l'enregistrement électronique ou électromagnétique, des gestes, des signes ou toute autre représentation visible.

Il faudrait noter qu'aucune procédure judiciaire ayant trait à cette section ne peut être entamée sans l'accord du procureur général.

Que faire si vous êtes victime d'un crime haineux?

À ce stade-ci, votre aide et votre collaboration sont primordiales pour combattre cette forme d'activité criminelle. Nous sommes conscients que vous pouvez être bouleversé ou en colère, et que tout cela est peut-être votre premier contact avec le système judiciaire. Cependant, il est important de répondre aux questions qui vous sont posées, même si elles vous apparaissent sans rapport ou hors de propos avec ce qui s'est passé. La police peut être au courant d'autres crimes semblables et vos réponses pourraient alors l'aider à établir un profil de ce type d'activité criminelle.

Si vous prenez conscience d'une quelconque forme de propagande haineuse, si vous voyez des affiches ou des graffitis prônant la haine ou si, en passant dans un cimetière confessionnel, vous voyez que des pierres tombales ont été vandalisées, ou encore si vous êtes témoin que quelqu'un a été abordé par un individu ou un groupe haineux, voici ce qu'il faut faire :

- Conservez toute information pertinente.
- Notez toute information ayant trait à l'incident (le nom et la description du ou de la responsable; quand et où l'incident a eu lieu).
- Dans le cas où il s'agit de matériel imprimé (lettre, affiche, dépliant) promouvant la haine, conservez-le. N'essayez pas d'enlever quoi que ce soit. Moins une pièce à conviction est manipulée, plus grandes sont les chances de retrouver les empreintes digitales du responsable.
- Dans le cas où il s'agit de graffitis sur la voie publique, assurez-vous qu'un photographe a pris soin d'en prendre un cliché ou que la police assiste à son effacement.
- Si le matériel de propagande haineuse vous est remis directement en main, essayez de noter le numéro de plaque minéralogique du véhicule du suspect ainsi qu'une description de l'individu. N'essayez pas de l'affronter. S'il reste dans les parages, faites le 911.
- Si de la propagande haineuse sous forme de message téléphonique aboutit sur votre répondeur, n'effacez pas le message.

Dans tous les cas, il est primordial de contacter votre service de police pour vous assurer que l'incident sera bel et bien noté.

Si vous suspectez qu'un crime haineux est en train de se tramer au sein de votre communauté, **appelez la police et cherchez de l'aide**. Vous avez des questions et des inquiétudes durant l'enquête? N'hésitez pas à contacter en tout temps votre service de police. Il est là pour vous rassurer.

Si, plus tard, vous êtes convoqué à titre de témoin lors d'un procès, demandez des explications complètes, à la fois sur les procédures et sur vos responsabilités. **Vous avez le droit de savoir**.

L'une des **responsabilités de votre service de police est de vous offrir respectueusement assistance et conseils**, peu importe le type de crime haineux commis.

*S'il vous plaît, téléphonez-nous.
Aidez-nous à vous aider.*

Combattre les crimes haineux demande de la part de la police, de la communauté et des citoyens concernés une grande collaboration.

SOUVENEZ-VOUS...

Il est primordial que
TOUT CRIME HAINEUX
soit rapporté à la police.

Le *Code des droits de la personne de l'Ontario* protège votre droit à travailler, à faire des affaires, à obtenir des services et à aller à l'école, le tout dans un environnement sans discrimination et sans harcèlement. Ainsi, des graffitis ou tout autre symbole qui sont à connotation raciale constituent une forme de discrimination et sont illégaux en vertu de la loi. La Commission des droits de la personne de l'Ontario est responsable de la protection de ces droits.

Adressez-vous à la police de votre quartier pour plus d'information.

Source : Ce dépliant a été produit en collaboration, par la police métropolitaine de Toronto et la Ligue des droits de la personne de B'nai Brith Canada, 1996. Reproduit avec permission.